

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 AVRIL 1889.

---

Approbation de la déclaration signée le 1<sup>er</sup> février 1889, modifiant le § 5  
de l'article 8 de la Convention du 6 mai 1882 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. CARBON

---

MESSIEURS,

Toutes les sections ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant approbation de la déclaration signée le 1<sup>er</sup> février 1889, modifiant le § 5 de l'article 8 de la convention du 6 mai 1882.

La section centrale a également l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption. L'Exposé des motifs justifie suffisamment le projet.

*Le Rapporteur,*  
PAUL CARBON.

*Le Président,*  
T. DE LANTSHEERE.

---

(1) Projet de loi, n° 121.

(2) La section centrale, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. GUYOT, DECLERCQ, RONSE, LÉON VISART, CARBON et BECEREM.